

L'OTSC pourra déployer des « chapkas bleues » sur mandat de l'ONU

RÉSEAU VOLTAIRE | 29 SEPTEMBRE 2012

ENGLISH ESPAÑOL ITALIANO



Le secrétaire général de l'Organisation du Traité de sécurité Collective (OTCS), Nikolay Borduzha, et le sous-secrétaire général de l'ONU chargé des Opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, ont signé un Mémoire, le 28 septembre 2012 à New York.

Ce document fixe les conditions de déploiement de troupes de l'OTSC dans le cadre d'opérations onusiennes de maintien de la paix.

L'OTCS a procédé à des études sur l'éventuel déploiement de troupes de maintien de la paix au Haut-Karabagh, en Ossétie du Sud, en Piednestrovie et **en Syrie**.

Jusqu'à présent l'OTAN était le seul pacte militaire apte à déployer des casques bleus sur mandat de l'ONU. Il faudra désormais aussi compter avec les « chapkas bleues » (Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Russie).

La veille de la signature, les ministres des Affaires étrangères de l'OTSC ont tenu une réunion en marge de l'Assemblée générale de

l'ONU. Ils ont examiné les possibilités qu'offrent le Mémorandum.

Source : « L'OTSC pourra déployer des « chapkas bleues » sur mandat de l'ONU », *Réseau Voltaire*, 29 septembre 2012, www.voltairenet.org/a176058